

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021****L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX-NEUF OCTOBRE,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 13 octobre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Céline VÉRON, Nicole BERNARDIN, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Benoit AKKAOUI, Véronique CHAUVEAU, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.

OBJET : Finances – Admissions en créance éteinte – Budget annexe Gaston Birgé.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Madame la Comptable publique de la Trésorerie Angers Municipale a sollicité l'admission en créance éteinte d'un titre de recettes du budget annexe Gaston Birgé, émis au cours de l'exercice 2020 et présenté en annexe. Ce titre a fait l'objet d'un effacement de dette par ordonnance du Tribunal d'Instance d'Angers, dans le cadre d'une procédure de la Commission de Surendettement des Particuliers de Maine-et-Loire. Cette décision s'impose à la collectivité et au Comptable du Trésor Public et ne permet plus aucune action de recouvrement.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration admet, à l'unanimité, cette dette de 1 245,23 € en créance éteinte, conformément à l'avis émis par Madame la Comptable publique.

Le montant de cette opération sera imputé sur le budget annexe Gaston Birgé à l'article 6542 « Créances éteintes ».

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20211019-DEL-2021-103-DE
Date de télétransmission : 22/10/2021
Date de réception préfecture : 22/10/2021

EDITION HELIOS
Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 15/09/2021
049003 TRES. ANGERS MUNICIPALE
30201 - EHPAD GASTON BIRGE-CCAS ANGERS

Exercice 2021

1 pièces présentes pour un total de					1 245,23 €
Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Particulier	1 Pièces pour			1 245,23 €
Catégories de produits	Autres produits de gestion courante	1 Pièces pour			1 245,23 €
Motifs de présentation	Surendettement et décision effacement de dette	1 Pièces pour			1 245,23 €
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	0 Pièces pour		0,00 €	
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	0 Pièces pour		0,00 €	
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	1 Pièces pour		1 245,23 €	
	Supérieur ou égal à 5000	0 Pièces pour		0,00 €	
Exercice de P.E.C	2020	1 Pièces pour			1 245,23 €

créances éteintes Compte 6542

Exercice	Référence	Nom du redevable	Montant	Motif de la présentation
2020	T-142		1 245,23 €	Surendettement et décision effacement de dette
		TOTAL	1 245,23 €	